

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 191

présenté par
Mme Thillaye

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Au plus tard au 31 décembre 2023, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état et le développement de la validation des acquis de l'expérience en milieu carcéral.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de la valorisation des acquis de l'expérience en milieu carcéral est primordial. La réinsertion par le travail doit être au cœur des politiques publiques et tous les dispositifs doivent être mobilisés pour atteindre ce but.

Le travail des conseillers pénitentiaires d'insertion et probation doit être facilité par la mise en œuvre effective de l'ensemble des moyens mis à leur disposition.

Par ailleurs, la valorisation de la validation des acquis de l'expérience en milieu carcéral est un excellent moyen de donner à certains détenus des perspectives à leur sortie, ce qui, outre, faciliter la réinsertion, peut rendre l'incarcération productive.